



<b>Requérant</b>	Mme Élise Grenier et M. Éric Pouliot, propriétaires
<b>Budget</b>	12 000\$
<b>Résumé</b>	<p>Transformer le garage attenant existant en pièce habitable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La somme des marges latérales de la résidence totalisent 4,79 m au lieu de 5 m.</li> </ul>
<b>Notes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Le garage servira de logement d'appoint pour un membre de la famille;</li> <li>Aucun sous-sol pour le logement d'appoint ni ajout de fenêtre sur le côté latéral sauf pour l'ajout du solarium;</li> <li>Le nombre minimal de cases de stationnement est présent (2).</li> </ol>

<b>DÉROGATION MINEURE</b>	
<b>PROJET/DEMANDE</b>	<b>NORMES</b>
<p>Sommes des marges latérales bâtiment principal</p> <p><b>4,79 m vs 5,0 m min.</b></p> <p>- 4,2%</p>	<p><b>4.2.3.2 Marges latérales</b></p> <p>La largeur de l'une quelconque des marges latérales est fixée à deux mètres (2 000 mm) dans le cas d'un mur avec ouverture(s); de plus, la somme des deux (2) marges latérales doit égaler au moins cinq mètres (5 000 mm).</p>

Photo aérienne oblique - 2014

Façade avant – 7 octobre 2021





Avant



Après

